

Sujet : L'intervention des municipalités auprès des migrants en Tunisie: un dynamisme exceptionnel dans le contexte pandémique

Introduction :

La pandémie de Covid-19, qui a émergé en Chine, en décembre 2019, a rapidement touché le monde entier. Les premiers cas de COVID-19 en Tunisie ont été signalés officiellement en mars 2020, et depuis lors, le pays a été confronté à de nombreux défis pour contrôler la propagation du virus.

La Tunisie est l'un des pays en développement les plus touchés par la crise COVID-19, avec une forte augmentation des cas et des décès au cours des derniers mois. Cette situation est exacerbée par la crise économique et politique qui a frappé le pays ces dernières années, laissant la Tunisie dans une situation de fragilité économique et sociale.

En tant que pays d'accueil , de transit et de départ pour les tunisiens ainsi que pour les migrants, la Tunisie a été particulièrement touchée par la pandémie. Quant aux migrants, ils sont souvent confrontés à des situations de vulnérabilité en raison de leur situation de migration d'une façon générale . Ces derniers sont confrontés à des difficultés pour accéder aux soins de santé, à l'emploi, à l'éducation et aux services sociaux, ce qui a accru leur isolement et leur vulnérabilité lors de cette crise

Dans ce contexte, le rôle des décideurs locaux est crucial pour répondre aux besoins des migrants et des communautés locales touchées par la crise. le pouvoir local qui a pris sa légitimité juridique depuis 2018, avec l'adoption du Code des collectivités locales afin de porter plus d'ampleur à l'effectivité des Droits Humains . Il s'agit d'un pouvoir accordé aux autorités locales composées des régions, des stricts et des communes. Ces dernières sont considérées comme des institutions de proximité offrant des services dans le but d'assurer le bien-être des personnes et des groupes et des communautés et les impliquer de plus en plus dans la prise de décision. Ces entités , peuvent jouer un rôle clé dans la gestion de la crise COVID-19, en mobilisant des ressources tangibles pour répondre aux besoins divers de la population. Cependant, la participation active et la collaboration avec les migrants et les organisations de la société civile peuvent également contribuer à renforcer les efforts de réponse à la crise et à promouvoir la solidarité et la résilience des communautés. L'action locale a été caractérisée par un dynamisme exceptionnel, reflétant la volonté de ces acteurs locaux de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables. Cette intervention a été guidée par plusieurs principes clés, tels que l'adaptation aux réalités locales, la coordination avec les acteurs associatifs et le respect des droits humains fondamentaux.

I. Le pouvoir local et la politique inclusive

Le pouvoir local en Tunisie est fondé réellement grâce à la Constitution tunisienne de 2014, qui a été adoptée à la suite de la révolution de 2011. Selon ladite Constitution, le pouvoir local est considéré comme une composante importante de l'organisation de l'État et de l'administration publique. En mai 2018, un Code des collectivités locales a été adopté en Tunisie, remplaçant ainsi la loi de 1975. Cette réforme a marqué une étape importante vers la mise en place d'un système décentralisé en Tunisie. Le code des collectivités locales est entré en vigueur en mai 2018 et a pour objectif de promouvoir une nouvelle vision stratégique du pouvoir local en tant que véritable pilier pour le développement de l'Etat

Il a défini clairement le rôle des collectivités locales¹ qui est de gérer les affaires locales et de fournir des services aux résidents dans leur région respective. Le but était d'instaurer un vrai pouvoir local doté d'une légitimité constitutionnelle garantie dans un premier temps dans le chapitre 7 de la constitution et renforcé par l'article 14 des principes généraux de la constitution qui souligne que " L'État s'engage à soutenir la décentralisation et à l'adopter sur tout le territoire national dans le cadre de l'unité de l'Etat ».²

Le pouvoir local en Tunisie est également fondé sur le principe de la décentralisation, qui vise à transférer le pouvoir de l'État central aux collectivités locales. Cela permet aux collectivités locales de prendre des décisions autonomes en matière de gestion des affaires locales et de services publics, en fonction des besoins et des priorités locaux.

Avec l'adoption des objectifs de développement durable par la Tunisie , le rôle des autorités locales est devenu plus crucial. Les 17 objectifs de l'Agenda 2030, adoptés en 2015 doivent être atteints d'ici 2030 par les pays signataires. C'est pour cette raison la Tunisie a inclus la réalisation de ces objectifs dans son nouveau plan quinquennal de développement et s'est engagée à les atteindre.

En conséquence, les collectivités locales sont chargées de mettre en œuvre les objectifs de développement durable dans leurs plans de travail et d'assurer leur suivi.

¹ La Tunisie est divisée en 24 gouvernorats (régions), qui sont à leur tour divisés en municipalités et en délégations. Les municipalités sont des entités administratives autonomes qui ont pour mission de fournir des services locaux, tels que l'eau, les déchets et l'éclairage public, ainsi que de gérer les infrastructures publiques locales. Les délégations sont des subdivisions des gouvernorats et sont responsables de la coordination et de l'exécution des politiques publiques dans les zones rurales

² Constitution de la République Tunisienne de l'année 2014

L'un des objectifs clés à atteindre est le onzième objectif de développement durable, qui vise à créer des villes et des communautés durables, inclusives et résilientes. Pour atteindre cet objectif, les autorités locales doivent promouvoir l'inclusion sociale et s'opposer à toute forme d'exclusion des résidents. Ils doivent également garantir l'accès de tous les résidents aux services disponibles. Dans cette même optique, le principe de "ne laisser personne de côté" est un engagement des pays à éliminer la pauvreté, à réduire les inégalités et à mettre fin à toutes formes de discrimination et d'exclusion.

Au niveau local, les politiques publiques peuvent jouer un rôle important dans la détection des zones ou des groupes vulnérables et dans la mise en place d'actions de cohésion sociale avec les partenaires locaux. Les politiques d'inclusion sociale au niveau local doivent garantir l'accès universel aux services essentiels et le respect des droits humains pour tous les résidents.

Les collectivités locales sont doublement concernées : elles doivent accompagner les populations qui sont à risque d'exclusion et de nonaccès aux droits, tout en mettant en place des processus de développement local inclusif. Il est important de favoriser une collaboration efficace entre les acteurs locaux, de mobiliser les ressources territoriales et de prendre en compte les initiatives locales pour fournir des services de proximité à la population en situation de précarité.

II. Les pratiques émergentes inventées et adoptées par les communes auprès des migrants

La pandémie de Covid-19 a exacerbé les défis déjà présents pour les migrants à travers le monde, y compris en Tunisie. Les communes ont dû répondre rapidement à leurs besoins et trouver des solutions créatives pour aider ces populations vulnérables tout en respectant les mesures sanitaires nécessaires. Ainsi, de nombreuses pratiques émergentes ont été inventées et adoptées par les communes tunisiennes pour aider les migrants pendant cette période critique.

Nous soulignons que l'effort déployés a été réalisé en pleine coordination avec les différentes parties prenantes, en particulier les composantes de la société civile. Cette coordination a permis une mise en œuvre plus efficace et efficiente des pratiques émergentes destinées à aider les migrants. Les organisations de la société civile, telles que les ONG et les associations, sont souvent en première ligne pour aider les migrants et les communautés locales à répondre aux besoins urgents. Leurs connaissances et leur expertise ont donc été essentielles dans la conception et la mise en œuvre de ces pratiques. De plus, la coordination avec les autres parties prenantes telles que les gouvernements locaux, les agences gouvernementales, les entreprises et les communautés locales, a permis une collaboration efficace et une utilisation optimale des ressources disponibles pour soutenir les migrants..

Il faut rappeler que les institutions publiques ont été incapables de gérer la crise sanitaire sans la participation de la société civile. C'est pour cela, un appel a été lancé par le chef de gouvernement pour que les acteurs locaux et la société civile contribuent aux efforts de l'État.

En fait ,le Code des collectivités locales a encouragé l'intervention de la société civile dans les affaires locales. Dès lors, un partenariat entre les acteurs de la société civile travaillant sur la question migratoire et les municipalités a été établi pour aider les personnes migrantes à accéder à des informations et des services essentiels pendant la période de quarantaine. Ils ont travaillé ensemble à fournir des informations sur les mesures de quarantaine et à faciliter l'accès aux services pour les populations qui étaient difficiles à atteindre par les voies officielles étant donné que l'information a été diffusé en langue arabe .

Parmi ces intervenants, on cite essentiellement l'organisation Médecins du Monde Tunisie qui offre une assistance directe à toute personne vulnérable exclue du système de la santé notamment les personnes migrantes. Cette organisation a signé un partenariat avec la municipalité de la Marsa pour offrir une assistance directe aux personnes vulnérables exclues du système de santé, en particulier les personnes migrantes. La collaboration a commencé pendant le confinement , lorsque la municipalité a ouvert les locaux de l'arrondissement de Bhar Lazreg à l'organisation pour qu'elle puisse offrir des consultations médicales et sociales aux personnes les plus marginalisées. Des maraudes ont été organisées pour assurer le suivi médical des personnes malades, la distribution de kits d'hygiène et la sensibilisation à la pandémie. Le partenariat a ensuite conduit à l'intégration de services d'accueil et d'information pour les migrants dans les espaces de la municipalité. Des initiatives similaires ont été mises en place dans les gouvernorats de Sfax et de l'Ariana avec la participation d'organisations internationales et locales, qui ont reçu une réponse positive de la part de la communauté locale à savoir le UNHCR .

En parallèle, la municipalité de Sfax a sollicité l'aide de l'Organisation Internationale pour les Migrations pour obtenir des bons d'achat alimentaires, leur permettant ainsi de distribuer des colis à la communauté vulnérable. La municipalité a supervisé cette action et a préféré conserver les listes et assurer la distribution dans ses locaux.

De même, sous le slogan "Sousse solidaire"³, la municipalité de Sousse a lancé une initiative pilote pendant la période de confinement. Cette initiative structurée impliquait la société civile locale, des

³ Rapport "TENIR LA DISTANCE (SOCIALE) Comment les réponses à la COVID-19 en milieu urbain adaptées aux migrants et aux réfugiés contribuent à la réalisation des pactes mondiaux pour les migrations et les réfugiés " page 10

acteurs du secteur privé, des représentants du gouvernement, des organisations internationales ainsi que des associations d'étudiants et de travailleurs migrants. L'initiative a lancé un appel à la solidarité et au soutien, et a organisé une réponse humanitaire à court terme pour faire face à la crise.

Il convient de souligner que la collecte de dons a été réalisée selon une approche participative, impliquant les personnes migrantes dès la phase de collecte jusqu'à l'exécution et la distribution des dons. Cette approche mise en place par le relais communautaire a permis d'établir une relation de confiance entre la municipalité en tant qu'acteur institutionnel et les groupes de personnes migrantes marginalisées.

La nécessité d'intervenir rapidement face à l'urgence de la situation a créé une synergie entre le réseau associatif et les institutions publiques, notamment les municipalités. Cette collaboration s'est poursuivie après le confinement, avec une réflexion sur la vaccination des personnes migrantes, tout en adoptant une approche inclusive basée sur les droits humains. À noter que les composantes de la société civile ont travaillé en amont sur l'accès des migrants à la vaccination, participant à l'élaboration d'un programme national visant à faciliter l'accès à la vaccination. Ce programme, lancé par le ministère de la santé, le programme Azima⁴, et les acteurs de la société civile, a démarré dès janvier 2021.

Des réflexions ont été menées pour assurer le respect des données personnelles, ainsi que l'implication des personnes sans pièces d'identité, en particulier les migrants dépourvus de papiers officiels, et leur accès facile à la plateforme Evax dans le cadre de la mise en œuvre du programme national. Les acteurs associatifs ont ainsi entamé des discussions avec les principales mairies pour étudier les collaborations possibles. À la suite de ces réflexions, des campagnes de sensibilisation et d'assistance à l'inscription à la vaccination ont été planifiées avec la participation des municipalités, chaque partie s'engageant à assurer la logistique, le budget et les ressources humaines nécessaires à la réussite de cette action. Il est à souligner que ces campagnes ont été menées de manière équitable, visant à préserver la santé publique, et ont été destinées aux personnes tunisiennes et migrantes.

III. L'évaluation des démarches entreprises (Limites à surmonter, recommandations et bonnes pratiques à maintenir)

Il est important de souligner que l'intervention des municipalités auprès des migrants en Tunisie pendant la crise COVID-19 a été caractérisée par un engagement exceptionnel en faveur de l'inclusion

⁴ Accès à la vaccination anti covid -19 pour les personnes en Tunisie :contourner les difficultés", Article publié sur la presse le 06-10-2021

sociale des migrants dans la société tunisienne. Cet engagement se base sur un cadre juridique international visant à protéger les droits fondamentaux.

Évaluer l'expérience des communes en Tunisie en matière d'assistance aux personnes migrantes nécessitent une analyse approfondie des politiques, programmes et pratiques mises en place par les communes pour répondre aux besoins des migrants. Rappelant que la Tunisie n'a pas encore adopté une stratégie nationale de la migration et se limite essentiellement sur des pratiques migratoires.

Pour assurer une intervention adaptée à la population migrante, il est crucial aussi que les agents municipaux peuvent comprendre la spécificité culturelles des migrants et d'avoir une approche culturellement appropriée dans l'assistance aux migrants. Il faut reconnaître et respecter cette spécificité culturelle notamment lors de la fourniture de services, y compris les besoins alimentaires. en tenant compte des habitudes alimentaires des migrants, en incluant des plats spécifiques à leur culture d'origine.

En termes de bonnes pratiques, certaines communes en Tunisie ont mis en place des initiatives visant à faciliter l'accès des migrants aux services de base tels que les soins de santé essentiellement. Par exemple, la commune de Zarzis a travaillé en collaboration avec les organisations de la société civile pour offrir une assistance humanitaire aux migrants en transit, tels que la distribution de nourriture, de vêtements et d'articles d'hygiène personnelle ainsi que la commune de la marsa qui a mis à leurs dispositions une consultation médicale à proximité .

Il convient de souligner qu'à la suite de l'action de coordination menée entre les différentes parties prenantes pendant la crise, un partenariat a été établi entre la commune de Sfax et l'association communautaire Afrique Intelligence. Cette dernière mène de nombreux projets dans le domaine de la migration en collaboration avec d'autres organisations nationales et internationales, en coordination avec la commune de Sfax et les autorités régionales. Il s'agit d'une bonne pratique adoptée par la commune de Sfax, qui témoigne d'un haut niveau d'engagement de tous les élus envers la question migratoire, même en l'absence d'une stratégie nationale de migration et malgré le manque d'un cadre juridique clair définissant les compétences des communes en matière de migration.

Il est important de noter que le code des collectivités locales ne donne pas une marge de manœuvre suffisante en termes d'assistance des personnes migrantes au niveau local. Cela signifie que les communes ont peu de moyens légaux pour soutenir les personnes migrantes dans leur territoire. De plus, au niveau national, l'absence d'une stratégie nationale sur la migration ou d'une loi sur l'asile ajoute à cette difficulté. Les pouvoirs publics ont donc peu de moyens pour fournir une assistance efficace aux personnes migrantes, que ce soit en termes d'hébergement, de soins de santé ou de

d'assistance juridique. Ces services devraient être assurés essentiellement par la société civile et donc les fonds étrangers .

Ces limites entraînent des conséquences directes sur la situation des personnes migrantes qui se retrouvent souvent sans assistance ni protection légale. Elles sont souvent confrontées à des difficultés pour accéder à des services essentiels tels que l'éducation, les soins de santé et l'emploi, ce qui peut les rendre particulièrement vulnérables.

Pour surmonter ces limites, il est nécessaire de renforcer le cadre légal pour mieux protéger les personnes migrantes et leur offrir une assistance adéquate. Cela peut être réalisé dans le cas de l'adoption d'une stratégie nationale sur la migration, d'une loi sur l'asile et par la révision du code des collectivités locales pour permettre aux communes de jouer un rôle plus actif dans l'assistance des personnes migrantes. Il est également important de renforcer la coopération internationale en matière de protection des droits des migrants pour mieux répondre aux besoins des migrants ,cela est possible à travers des partenariats entre les municipalités qui partagent les mêmes défis en termes de protection des migrants (jumelages).